

Compte rendu du Samedi Citoyen du 10 Mars 2018

Thème : Eau et Assainissement

Participants : 9 habitants de Crolles, P. Volpi (ex-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Lumbin-La Terrasse-SIELT), 3 élus de la majorité du conseil municipal (B. Chevrot, S. Bourdarias, A. Fragola), 4 intervenants : Philippe Lorimier, Maire de Crolles et ex-président du SIERG, Françoise Campanale, adjointe aux finances et déléguée pour la commune au CA de la SPL EDGA, Vincent Gay, conseiller délégué à l'économie et au commerce et délégué pour la commune au CS du SIEC, Emmanuel Boudry, directeur général de la Société Publique Locale des Eaux De Grenoble Alpes (SPL EDGA, « ex-Sergadi »), à qui Crolles a délégué le service public de distribution d'eau potable.

Préambule

La prise des compétences Eau et Assainissement, successivement par Grenoble-Alpes Métropole au 1er janvier 2015, par la Communauté de communes Le Grésivaudan au 1er janvier 2018, a entraîné la dissolution des syndicats sis sur leur territoire dont la vocation était de gérer ces compétences, entre autres en ce qui concerne Crolles :

- ✓ le SIELT, qui gérait la production et l'alimentation en eau potable des communes de Lumbin, La Terrasse et une partie de Monfort, hameau de Crolles ;
- ✓ le SIEC (Syndicat Intercommunal pour l'Egout Collecteur) qui gérait les eaux usées de 8 communes du Grésivaudan, dont Crolles ;
- ✓ Le SIERG, qui gérait la production d'eau potable issue de puits dans la Romanche pour alimenter 33 communes de la région Grenobloise, dont 5 du Grésivaudan, particulièrement Crolles, Bernin et Le Versoud.

Déroulement

- Rappel sur les samedis citoyens
- Tour de table (Nom / Quartier / questions ou attentes)
- Le Grand cycle de l'eau
- L'eau de Crolles
- L'assainissement et les eaux pluviales
- La facture d'eau et son évolution
- Questions / Réponses

Présentations : Voir les 3 diaporamas joints.

Points abordés dans les échanges

Un problème de facturation pour une personne (résolu depuis), la qualité de la nappe phréatique, l'eau utilisée par les agriculteurs pour leurs cultures, les facteurs d'augmentation de la facture (hausse de la redevance à l'Agence de l'eau, surcoût lié au problème du traitement des eaux usées trop claires), ce qui encombre les canalisations d'eaux usées, le transfert à la communauté de communes et l'inévitable évolution à la hausse du prix de l'eau compte tenu de nouvelles normes de protection des sources, de la nécessité de renouveler des conduites d'eau et d'assainissement dans des communes qui n'ont pas eu les moyens de le faire, l'actualité des travaux sur les réseaux humides à Crolles.